

relations à l'étranger. On doit évidemment reconnaître que la politique étrangère est abordée à partir de points de vue différents d'une part par les milieux universitaires et d'autre part par ceux qui sont chargés d'en appliquer tous les jours les conclusions pratiques. Toutefois, la formulation des idées de politique étrangère, de la part du Gouvernement ou des universitaires doit, selon moi, tenir compte de deux principes: premièrement, la politique étrangère est un processus complexe et continu, et deuxièmement, le Canada n'est pas seul dans le monde. Nous devons tenir compte, dans la formulation de notre politique, des points de vue et des attitudes de beaucoup d'autres pays indépendants. Ces deux principes ne reçoivent pas toujours l'attention qu'ils méritent.

Le Canada ne peut se permettre un dialogue de sourds, ni même un dialogue de durs d'oreille entre le Gouvernement et la communauté universitaire dans le domaine de la politique étrangère. Nous devons favoriser l'influence réciproque des deux milieux, chacun ayant son rôle particulier à jouer et son propre apport à fournir.

Afin d'encourager les contacts d'ordre positif, nous avons établi au début de l'année une Section des relations universitaires à l'intérieur du ministère des Affaires extérieures. La Section a étudié divers moyens d'intensifier la collaboration entre les universités et le Gouvernement.

L'activité de la Section tend à favoriser la création et l'épanouissement d'une atmosphère propice et stimulante dans laquelle les universités pourront seconder de façon positive les efforts que nous faisons pour maintenir et développer une politique étrangère qui serve les intérêts du Canada et du monde. Nous avons déjà pris des dispositions pour qu'un plus grand nombre de nos agents donnent des causeries sur la politique étrangère dans les universités, et nous espérons que les universités nous feront bénéficier de plus en plus de leurs vastes connaissances dans le domaine des relations internationales et des études régionales.

Aux termes d'une proposition qui est actuellement à l'étude des agents expérimentés seraient détachés périodiquement du service extérieur et affectés temporairement auprès des universités: on observerait peut-être à cet effet le régime universitaire qui octroie une année de congé aux professeurs après six d'enseignement. Cette méthode aurait le double avantage de faire bénéficier la faculté et les étudiants de l'expérience que possède l'agent dans la conduite pratique de la politique étrangère canadienne, tout en exposant ce dernier aux grands courants d'idées qui existent à l'université, et en lui donnant le temps de faire des recherches et de s'adonner à la lecture loin de la pression des problèmes quotidiens.

Notre politique ne vise pas à étouffer la critique. Nous ne voulons pas non plus qu'étudiants et professeurs ménagent leurs coups.

Nous espérons au contraire que les universités formuleront encore davantage de propositions, nouvel apport à la politique étrangère canadienne.